

DÉLIBÉRATION N° 2026-II-008

VALIDATION DU PROGRAMME DE LA COMBE DU NANT SUR LES COMMUNES DE L'ALBENC ET CHANTEMSE

Le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le deux mars deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visioconférence
Le Département	Christophe Revil	Excusé, pouvoir donné à Gilles Strappazon
Le Département	Cyrille Madinier	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée, présence du suppléant Vincent Fristot
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Excusée
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Excusé
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	

Autres personnes présentes :

François Bernigaud (CCLG), Christian Masnada (GAM), Nicolas Perrin (GAM), Nathalie Calpena (DGFIP), Jean-Charles français (EPTB Isère).

Pour le SYMBHI : M. Verdeil, Mme Rognon, M. Kuss, M. Gonin, M. Muet, Mme Girin, M. Rose, Mme Franitch.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

La commune de l'Albenc a subi plusieurs crues importantes avec des débordements (documentées depuis les années 1950) occasionnant de lourds dégâts dans le centre-bourg, par inondation de la Lèze, les ruissellements sur les coteaux, et les crues torrentielles de la Combe du Nant. Les crues sont générées la plupart du temps par des orages très intenses.

Dans la majorité des cas, les dépôts de matériaux fins en provenance de la combe provoquent des débordements au niveau du tronçon situé entre la sortie des gorges à l'apex du cône de déjection et l'ouvrage de franchissement de la RD1092, où le ruisseau a un profil « en toit ». Les écoulements suivent ensuite la chaussée en direction du sud et impactent les habitations du village. Un évènement de ce type a plus récemment été observé le 25 juin 2024.

Le SYMBHI est maître d'ouvrage d'un projet d'aménagement pour la protection du village face aux crues de la Combe du Nant. Cette opération prévue au programme pluriannuel s'inscrit dans la continuité des démarches engagées par la commune et la communauté de communes avant transfert de compétence. Une étude de faisabilité menée dans le cadre du contrat de rivières Sud Grésivaudan en 2019 avait permis d'étudier différents scénarios d'aménagement pour prévenir les inondations pour une crue centennale.

Le scénario retenu puis étudié au stade avant-projet dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre confiée en août 2025 au RTM prévoit :

- La création d'une plage de dépôt (capacité 1 500 m3) en sortie des gorges visant à contrôler les apports sédimentaires ;
- Le recalibrage du lit sur près de 150 m en aval de la plage de dépôt jusqu'à la RD1092, avec pavage du lit pour éviter son incision, reprise et re-talutage de berges ainsi que la création d'un cordon végétal.

Ce scénario au stade avant-projet a été validé en comité de pilotage du 28 novembre 2025.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux estimée à ce stade est de 305 700 € HT et l'enveloppe prévisionnelle globale du projet (comprenant la mission de maîtrise d'œuvre et les missions complémentaires d'expertise faune-flore-habitat, de reconnaissances topographiques et géotechniques, d'animations et acquisitions foncières, etc.) est de 350 000 € HT.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 72% par l'Etat (Fonds verts), soit un reste à charge prévisionnel de 97 200 € HT.

Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :

- Réalisation d'investigations complémentaires et de la phase Projet en février / mars 2025 ;
- Animation foncière en cours en vue des acquisitions nécessaires ;
- Réalisation des travaux entre la fin d'été et l'automne 2026, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver le programme de la Combe du Nant pour un montant prévisionnel de 350 000€ HT et d'autoriser la poursuite du projet jusqu'à la réception des travaux ;**
- **De valider le plan de financement prévisionnel relatif à l'opération ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents et tous les actes afférents à la réalisation de cette opération.**

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11/03/2026.

Le Président,
Gilles Strappazon

